

SCoT Périgord
Vert



Terre de caractère

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PÉRIGORD VERT

Pièce 3 | Annexes Livret 3.5 | Bilan de concertation

Arrêt-projet – octobre 2023





Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Avenue Ferdinand Beyney
24 530 CHAMPAGNAC-DE-BELAIR
05 53 06 04 07

scot.perigord-vert@netcourrier.com

www.scotperigordvert.com



CAIRN Territoires

11, chemin de Jacobé
31 410 MONTAUT
07 69 77 15 85
prunetchristophe@yahoo.fr

**Jean-Yves
CHAPUIS**
*Sociologue
urbaniste*

Jean-Yves CHAPUIS

2, rue Jacques Gabriel
35 000 RENNES
06 08 43 28 90
jychapuis.rennes@wanadoo.fr



ECTARE Centre-Ouest

5 bis, place Charles de Gaulle
19 100 BRIVE
05 55 18 91 60
contact@ectare.fr

relief
urbanisme

Relief urbanisme

7, rue du Coustalou
46 200 SAINT-SOZY
06 77 68 38 87
relief.urbanisme@gmail.com



Rural Concept

430, av. Jean Jaurès
46 004 CAHORS Cedex 9
05 65 20 39 30
rural.concept@adasea.net



Pyrénées Cartographie

3, rue de la fontaine de Crastes
65 200 ASTÉ
05 62 91 46 86
guillaume.arlandes@pyrcarto.fr

Crédit photos de couverture : galerie du SCoT

SOMMAIRE

1 	<i>L'esprit du SCoT du Périgord Vert</i>	5
A -	Une méthode de travail basée sur la confrontation entre l'information objective et l'information sensible.	5
B -	La concertation : informer – écouter - débattre – recueillir - construire ensemble	6
2 	<i>Les étapes de la concertation</i>	6
3 	<i>Le bilan intermédiaire de cette concertation</i>	16
A -	Communiquer, informer	17
B -	Solliciter, recueillir	17
C -	Débattre, co-construire	17
4 	<i>Synthèse</i>	18
5 	<i>ANNEXES</i>	19

Concertation :

*Nom féminin, du latin concertatio : querelle, dispute, discussion, débat ; Pratique qui consiste à **rechercher un accord, une entente, en vue d'une prise de décision ou d'un projet commun**, entre toutes les personnes concernées, qu'elles aient des intérêts convergents, complémentaires ou même divergents.*

Une politique de concertation est un mode de fonctionnement, d'administration, de gouvernement, de gouvernance, qui associe les administrés, les citoyens, ... , en les consultant et en élaborant avec eux les projet de décisions qu'ils auront à appliquer et dont ils auront à supporter les conséquences. Elle repose sur un dialogue coopératif entre toutes les parties prenantes pour obtenir une vision collective en vue d'une décision ou d'une action.

Article L 103-2 du Code de l'urbanisme :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ; ... »

Article L 103-3 du Code de l'urbanisme :

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisées par :

- L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public [du SCoT] ; ... »

Article L 103-4 du Code de l'urbanisme :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des

caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

Article L 103-6 du Code de l'urbanisme :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

Avertissement :

Le présent dossier de concertation présente le bilan complet des actions de communication et de sensibilisation effectuées par le syndicat du SCoT tout au long de la démarche. A ce titre, nous y trouvons les séances auprès du public comme les séances auprès des personnes ressources et des élus du territoire.

Il a, en effet, été décidé par le syndicat du SCoT, de présenter la totalité des modalités de concertation et d'échange auprès de tous les publics, car c'est une action transversale et intégrée, qui a placé la population du territoire comme actrice à part entière du SCoT. Pour satisfaire le texte en vigueur, le bilan de la concertation identifie précisément les résultats propres aux actions et aux fréquentations de la population.

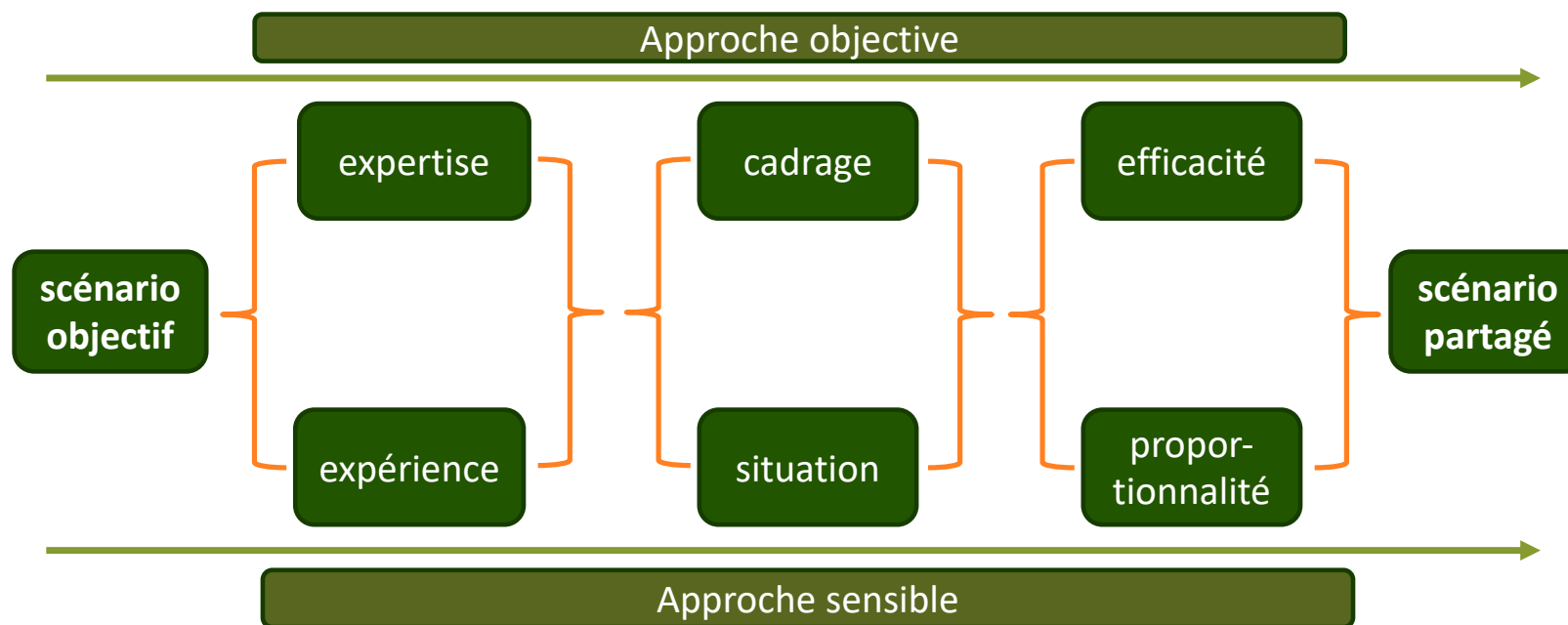
1 | L'esprit du SCoT du Périgord Vert

A - Une méthode de travail basée sur la confrontation entre l'information objective et l'information sensible.

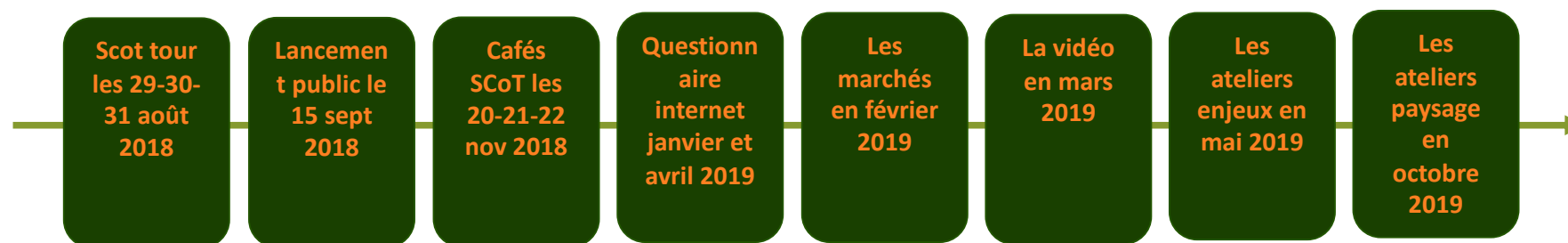
Le SCoT du Périgord Vert est construit à partir d'un couplage permanent entre l'approche technique qui consiste à rassembler de la donnée et l'approche politique qui vise à recueillir l'expérience et le ressenti de ceux qui vivent sur le territoire, et en premier lieu les élus. Chacun occupe et fonctionne dans cet espace avec sa propre sensibilité, ses besoins et ses envies, ses ambitions, ses craintes, son éducation, sa culture et sa conscience politique... et chacun a une vision différente de ce territoire. Même s'ils sont représentatifs de leurs « administrés », les élus ne sont pas seuls. Le SCoT du Périgord Vert a l'ambition d'un nouveau modèle territorial, reposant sur la co-construction

active à égalité entre les élus, les personnes publiques et les citoyens de ce territoire.

Pour passer d'un scénario « classique » de SCoT (scénario objectif) à un scénario co-construit avec tous les acteurs (scénario partagé), il faut confronter l'expertise à l'expérience, respecter le droit et les principes (cadrage) tout en tenant compte du vécu et des ambitions (situation), et construire un projet répondant aux enjeux (efficacité) en priorisant les besoins (proportionnalité).



B -La concertation : informer – écouter - débattre – recueillir - construire ensemble



De la diversité avant toute chose

Le calendrier de séances de concertation ci-dessus est représentatif du parti-pris : proposer une grande variété de temps et de supports pour toucher tous les publics et proposer toutes les formes d'échanges.

Ainsi le contact direct est privilégié, en générant le dialogue et le débat sur le vif, lors de temps conviviaux (cafés SCoT, ateliers, marchés) ou plus magistraux (lancement). Les médias indirects ont aussi été utilisés pour une simple communication (vidéo) ou pour un recueil d'informations (questionnaire internet).

Au total ce sont plusieurs centaines de personnes qui auront pu écouter et dialoguer sur le SCoT au travers de 35 séances d'échanges. Le détail et le bilan de cette concertation de première étape sont exposés ci-après.

Plusieurs soirées-débats ont eu lieu tout au long de la démarche :



2 | Les étapes de la concertation

Le SCoT tour des 29, 30 et 31 août 2018

Dès la réunion de lancement tenue le 20 juillet 2018 entre le syndicat du SCoT et l'équipe d'études, il a été formalisé l'organisation d'un tour du territoire réunissant les élus, les bureaux d'études, et des personnes ressources. Durant trois jours et à l'aide d'un minibus, l'assemblée a pu parcourir l'ensemble du territoire, d'Est en Ouest et du Nord au Sud, pour en appréhender toute la diversité et la richesse, et recueillir auprès des nombreux témoignages, ce qui fait sens au Périgord Vert.

La problématique de cette journée a été formulée par J-Yves Chapuis qui a rappelé les éléments sociologiques moteurs propres aux territoires aujourd'hui : **comment faire face aux nombreux et rapides changements d'ordre économiques, environnementaux, sociétaux, technologiques, politiques ? Comment donner une dimension collective à la notion de bien-être, à laquelle tout le monde aspire de manière individuelle, pour rendre du sens à nos sociétés et nos territoires ?**

C'est à partir de cela que l'approche sociogéographique propre à l'élaboration du SCoT du Périgord Vert peut se déployer et ambitionner un projet de territoire original et citoyen.

Ces trois jours de visite, jalonnés de rencontres et réunions de travail (un atelier avec les acteurs socio-professionnels, un bureau syndical élargi aux acteurs territoriaux, un comité de pilotage du SCoT, un conseil syndical élargi aux élus du territoire) ont permis de soulever de bonnes questions et de mobiliser les personnes ressources autour de celles-ci :

- En quoi ce territoire du Périgord Vert est-il singulier ?
- Quelle est sa place dans l'évolution du monde et de notre société ?
- Comment peut-il faire face à ces évolutions ?
- Qu'est-ce qui fait sens et donne son identité au Périgord Vert ?



Au cours de ces trois jours, 76 personnes ont participé activement à la réflexion et de nombreux enjeux ont pu émerger, tout en donnant à voir les qualités, particularités et initiatives du Périgord, comme ce magasin universel de Verteillac ou ce verger communal ouvert à tous d'Etouars



Les enseignements retirés de ce SCoT-tour sont notamment :

- Le Périgord Vert est un territoire riche, varié, recelant de nombreux atouts économiques et de cadre de vie.
- Les initiatives sont nombreuses et réparties pour dynamiser ce territoire, tant par les collectivités que par les associations et entreprises.

Le lancement-débat du 15 septembre 2018

Cette manifestation organisée un samedi matin à l'attention des **élus et du public** était motivée par deux questions essentielles :

- Un SCoT pour le Périgord Vert, pour quoi faire ?
- Que sera le Périgord Vert dans 20 ans ?

Trois temps était prévus avec une introduction des élus pour expliquer l'opportunité de lancer un SCoT sur le Périgord Vert, une table ronde de témoignages d'acteurs professionnels et associatifs du territoire, et un débat avec l'assemblée pour donner un sens et un écho à cette démarche.



78 personnes ont répondu à l'invitation et ont pu intervenir dans les débats. Les aspects abordés ont été notamment :

- Comment concilier cadre de vie et dynamique économique en milieu rural ?
- Quelle « économie du paysage » peut-on mettre en œuvre pour rendre ce territoire attractif et dynamique ?
- Comment communiquer plus et mieux, et impliquer la population à ces questions ?
- Comment donner de la cohésion au Périgord Vert, plus que de la Cohérence ?

Les cafés SCoT du 20, 21 et 22 novembre 2018

Ces cafés SCoT ou cafés citoyens ont eu pour objectif de recueillir la **parole habitante** en trois points du territoire. Ouverts à tous, ces temps conviviaux ont été un espace d'échanges afin d'enrichir les réflexions et porter cette parole sensible, si importante dans la méthode d'élaboration du SCoT.

Huit thèmes (cadre de vie, emploi et fragilité sociale, automobile et mobilité, accès au numérique, fragilité des villages, pratiques agricoles et santé, ressources durables, offre culturelle et touristique) étaient abordés par soirée,

sous forme d'un atelier « post-it » permettant de recueillir les impressions et remarques et de les commenter pour dégager des tendances et des orientations du futur projet. Ces tendances sont résumées par des enjeux clés :

- Dynamiser le territoire tout en maintenant la qualité de vie
- Valoriser ce territoire au sein des dynamiques régionales
- Réinvestir les centres bourgs en attirant de la population
- Développer la convivialité et les liens pour un bien-être actif et collectif
- Lutter contre la déprise agricole en proposant une agriculture paysanne
- Valoriser les ressources renouvelables en respectant le territoire
- Miser sur le tissu associatif pour développer la culture et le tourisme



Café des Colonnes, Ribérac



Café Le Rustic, Excideuil



Café associatif, Léguillac-de-Cercles

46 personnes sont venues à ces cafés SCoT et ont alimenté les ateliers de leurs remarques et questionnements.

Il en ressort un constat de grande qualité de vie et de bien-être, avec de nombreux atouts et potentiels, mais aussi d'isolement territorial et de fragilité des fonctionnements (services, équipements, commerces...).

Les ateliers agriculture et forêt du 28 février et 7 et 8 mars 2019

Durant ces trois jours, 6 ateliers ont été organisés pour recueillir la parole des **acteurs des filières agricoles et forestières** du territoire. A partir d'un état des lieux de l'agriculture et de la forêt et des tendances observées, le débat s'est voulu prospectif pour déterminer des orientations de réflexions et construire les enjeux du Périgord Vert dans ces deux domaines, sur la base de la parole directe des acteurs territoriaux. Il se dégage les constats suivants :

- Une attention à avoir sur la déprise agricole et forestière, la baisse du nombre d'exploitations, l'image de l'agriculture dans l'opinion publique ;
- Il y a beaucoup de freins aux initiatives et aux opportunités d'installations, de reprises ou d'innovations ;
- Les filières agricoles sont de qualité sur le territoire et il faut maintenir cette valeur ajoutée. Il faudrait que le SCoT fasse une charte agricole ;
- La filière forestière doit être valorisée et structurée pour pallier son fort morcellement et son désintérêt. Il faut multiplier les projets de scieries ;
- Si le SCoT veut être efficace sur ces sujets, il ne doit pas être un simple catalogue de mesures et tenir compte de la variété du territoire. Il ne doit pas entrer dans le détail mais proposer une stratégie ambitieuse ;
- La forêt doit être mieux gérée (enrésinement) pour l'économie, mais aussi pour la qualité des paysages et de l'environnement, et pour la sécurité incendie ;
- Les filières agricoles et forestières doivent s'adapter aux défis du changement climatique, de la préservation de la ressource (forêt, potentiel agronomique, eau...), et de la qualité environnementale ;
- Sur ces deux sujets, le patrimoine s'étend aux paysages, aux étangs, au réseau hydrographique, à la biodiversité. Il faut réintégrer l'agriculture et la forêt dans ces logiques patrimoniales ;
- Le territoire a des atouts à faire valoir à l'échelle régionale car c'est un « grenier à bois-énergies » et autres productions renouvelables.

Rejoignez-nous aux
ATELIERS DÉBATS SUR
L'AGRICULTURE ET LA FORÊT EN PÉRIGORD VERT

QUELS PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS EN 2040 ?
 QUELS POTENTIELS POUR NOS FORÊTS ?
 QUELLE VALORISATION POUR NOTRE AGRICULTURE ?

JEUDI 28 FÉVRIER 10H-12H à THIVIERS (salle du Parc)
 15H-17H à ST-MÉDARD D'EXC. (salle des Fêtes)

JEUDI 7 MARS 10H-12H à VERTEILLAC (salle des fêtes)
 15H-17H à ST-AULAYE (salle des associations)

VENDREDI 8 MARS 10H-12H à MAREUIL EN P. (salle des fêtes)
 15H-17H à ST-MARTIAL DE V. (salle des Fêtes)

www.scotperigordvert.com

SCoT Périgord Vert
 Terre de caractère

SYNDICAT MIXTE DU SCOT
 DU PÉRIGORD VERT
 Avenue Ferdinand Beyney
 24530 Champagnac de Belair
 05 53 06 04 07

113 personnes ont participé à ces ateliers et une synthèse se dégage :

L'agriculture et la forêt sont face à des évolutions profondes que les collectivités doivent accompagner. Les potentiels doivent être valorisés dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers. L'initiative doit être encouragée sans pour autant laisser faire tout et n'importe quoi.

Le questionnaire internet de décembre 2018 à avril 2019

Ce questionnaire a été mis en ligne pour **tous publics** sur le site internet du SCoT entre le 15 décembre 2018 et le 31 mars 2019. Au cours de ces quatre

mois et demi, 324 personnes ont répondu aux trois thèmes relatifs au Périgord Vert : l'identité, la façon de vivre, l'évolution.

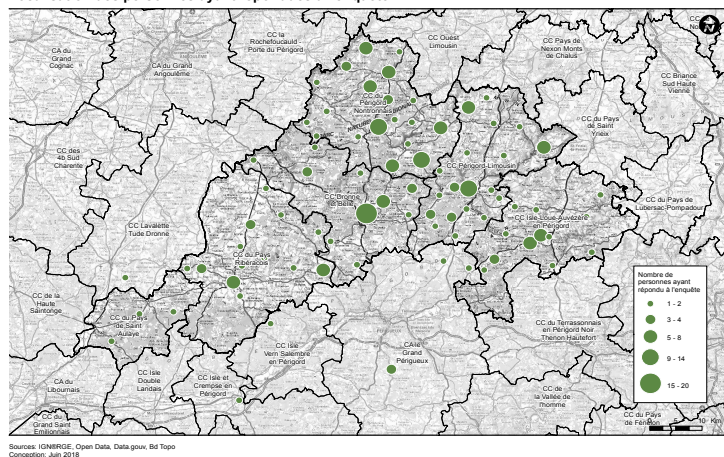
➤ Classez par ordre de priorité les sujets qui définissent ce territoire (1 correspond à la priorité la plus importante) :

	Rang1	Rang2	Rang3	Rang4	Rang5
Ses paysages	100	83	59	27	17
Son agriculture	18	33	50	106	57
Son cadre de vie	112	96	36	30	5
Son économie	14	9	16	50	134
Son patrimoine	45	64	114	42	10
Non renseigné	35	39	49	69	101

De grandes lignes peuvent être synthétisées :

- Le Périgord Vert existe mais n'est pas revendiqué. Il a des atouts comme les paysages, la douceur de vivre, le patrimoine...
- On vit bien sur le territoire, même s'il faut faire face à une mobilité difficile, un certain isolement, à des services qui se retirent...
- L'évolution de la société est plutôt pessimiste avec une violence et un individualisme qui est dénoncée. Mais il est préférable de vivre en Périgord, où l'environnement et les solidarités sont préservés.

Localisation des personnes ayant répondues à l'enquête



Les marchés de février 2019

5 stands d'information pour la **population** sur le SCoT ont été tenus sur les marchés d'Excideuil, de Piégut, de Ribérac, de Brantôme et de Thiviers entre la fin du mois de janvier et la mi-février 2019. Le thème privilégié « le SCoT, un projet de territoire, un projet de société » a permis de communiquer sur la fonction d'un SCoT et son rôle pour porter un projet de territoire sur 15-20 ans, ainsi que solliciter les habitants pour remplir le questionnaire.



La vidéo de mars 2019

Les élus consultés pour se positionner sur la pertinence et l'objectif de cette vidéo ont souhaité donner la parole à des **habitants** sur le cadre de vie, l'emploi et l'économie, les services et équipements, sur la culture et les loisirs... et finalement sur l'identité. Certaines catégories de population qui ne sont pas souvent entendues ont pu être rencontrées (jeunes, commerçants...).

Les trois vidéos, produites en mars 2019, ont été diffusées lors des séances d'animation du SCoT, mais aussi en téléchargement sur le site internet et relayées par les réseaux sociaux.



Raconte moi ton Périgord Vert : Chapitre 1 : la nature et les paysages

- Qu'est qui fait le Périgord Vert ? Le calme, les paysages, le patrimoine bâti, la présence de l'eau...
- Comment y vit-on ? Bien mais avec un ressenti de fragilité sur le commerce et les services. Il y a des opportunités de travail du fait d'un tissu économique important, mais les jeunes partent dans les agglomérations.
- Que faut-il préserver et améliorer pour l'avenir ? Il faut maintenir et développer le potentiel économique et de services, tout en préservant les infrastructures de déplacements internes et vers l'extérieur.

C'est un ressenti qui est convergent avec les constats factuels du diagnostic mais parfois un peu « dramatisé » sur certains points (santé, culture...).

Ces trois vidéos totalisent plus de 3200 vues (juin 2023) sur Youtube (chaîne des ateliers du Lébéro), 2 000 vues pour la première et plus de 600 pour les vidéos 2 et 3.

Les ateliers personnes ressources du 15 et 16 avril 2019

Trois séances de travail ont été organisées avec des personnes « ressources » du territoire, c'est-à-dire représentant des organismes ou travaillant sur des missions d'intérêt collectif. Cela a permis de recueillir la parole d'acteurs du territoire afin d'affiner et d'alimenter les enjeux. Les thèmes retenus étaient : l'économie, le tourisme, le social et les équipements/services. A partir d'un questionnaire de problématiques servant de fil conducteur, les sujets nombreux ont permis de constater :

- Que le modèle social fait face à des difficultés de mobilités des publics fragiles, d'accueil croissant de publics en difficulté, de dévalorisation des emplois sociaux, de paupérisation des actifs, et de difficulté à faire exister un véritable réseau de solidarité territoriale. Les efforts associatifs et institutionnels sont nombreux et doivent être mis en avant et en réseau.
- Que la dynamique économique est multifactorielle et repose sur un tissu d'une grande richesse. Les problèmes de recrutement sont forts avec de la dévalorisation des emplois manufacturiers et un manque d'attractivité pour les emplois fortement qualifiés. Il faut améliorer la transmission des entreprises et l'accueil des actifs, mais de nombreuses initiatives sont prises pour cela et devraient faire école.
- Que le développement du tourisme passe par une identification du Périgord Vert, et au moins faisant partie du Périgord. Le tourisme vert, les paysages, le patrimoine bâti, la capacité d'hébergement, sont des axes forts de l'avenir touristique.

39 personnes ont participé à ces ateliers, et les constats suivants résument bien les débats : les personnes ressources sont en première ligne pour l'action et l'initiative sur le territoire. La diversité des thèmes et des cas de figure nécessite des stratégies et des organisations à la fois intégrées et souples. Un SCoT trouve son utilité pour élaborer une stratégie, promouvoir les actions et générer des dynamiques à partir de celles-ci.

Les ateliers enjeux des 23 et 24 mai 2019

A ce stade de la démarche et compte tenu de l'avancée du diagnostic, il était important d'échanger avec les élus du territoire sur les enjeux de celui-ci. Les sujets abordés (habitat, énergie, agriculture, services au public, santé, mobilité, économie, numérique, solidarité, interdépendance extérieure, image et identité du Périgord Vert) l'ont été sous forme d'ateliers de travail permettant aux participants de spatialiser les enjeux sur une carte et de formuler leurs remarques restituées pour une synthèse collégiale.

En introduction, il avait été rappelé que le SCoT est un document vivant et nourri par tous, et que la singularité de ce territoire doit être revendiquée pour donner une identité et un projet innovant au Périgord Vert. Les différents thèmes traités ont permis de retenir que :

- Le manque d'offres dans le locatif empêche toute dynamique d'accueil de populations et notamment dans les centres bourgs. La collectivité a à un rôle important à jouer.
- La contradiction sur les énergies renouvelables est grande, avec une forte attente mais des blocages nombreux pour accepter les projets.
- Le changement de modèle agricole est inéluctable. Même si les « agriculteurs paysans » inventent des solutions, les grosses filières exportatrices devront faire face à des mutations à anticiper.
- Les services publics sont mutualisables mais le SCoT doit inverser le regard et amener les services au sein des territoires ruraux. L'économie de déplacement est à ce prix.
- La santé doit intégrer les territoires bordiers qui pourvoient à une offre intéressante. Ensuite l'image du territoire doit être améliorée afin d'attirer des professionnels qui s'adaptent au fonctionnement rural.
- Les mobilités reposent sur un réseau de transports collectifs intéressant. Le co-voiturage solidaire et la mobilité plurielle sont à développer. Les communautés de communes doivent plus se reposer sur la plateforme de mobilité, très active sur le territoire.

- La formation aux métiers manuels (nombreux sur le territoire) est dénigrée, et le réseau de PME doit être plus associé sur les solutions à développer. L'absence de desserte numérique doit être résolue pour développer les espaces de co-working et le télétravail.
- L'identité du Périgord Vert est une réalité qui peut être confortée en dépassant les clivages de distance et en acceptant la société de mobilité d'aujourd'hui. Le partenariat entre les 6 communautés de communes doit être accentué en légitimant le SCoT.



41 personnes ont participé à ces séances de travail qui ont permis de dégager deux orientations importantes, et le ressenti des élus sur la démarche :

- Fédérer les collectivités du Périgord au sein du SCoT pour rendre possible l'intégration des politiques publiques au sein d'une identité plus forte.
- Valoriser les atouts du territoire afin de proposer le projet d'une société rurale, multifacette, mobile et décomplexée.

Les entretiens d'acteurs économiques de mai-juin 2019

Concomitamment aux ateliers des personnes ressources, une enquête auprès d'une dizaine d'entreprises du territoire a été organisée afin de recueillir l'opinion de leurs dirigeants sur l'état et les perspectives de leur activité. L'entretien a permis de recueillir des données factuelles précises (situation de l'entreprise, capacité de développement, fonctionnement territorial...) mais aussi sensibles (intégration des salariés, au territoire, améliorations possibles, rapport avec les collectivités...). 7 entretiens ont pu être réalisés et un questionnaire pour chacun d'eux a permis d'alimenter la parole sensible de ces acteurs économiques. Les questionnaires auprès de huit autres entreprises ont été distribués et en attente de retour.

Ce qu'il ressort de ces entretiens est le fait que le territoire possède un tissu industriel et productif de premier plan, avec des entreprises familiales et des installations historiques d'industriels venus chercher un positionnement géographique intéressant sur le territoire français, et une main-d'œuvre historiquement réputée pour sa capacité de travail. Ce creuset a vu le développement de grosses unités de production partout sur le territoire, et sur des filières de haute valeur et de réputation internationale. Les collectivités et notamment les communes sont facilitatrices du développement et de nombreux efforts sont faits pour conforter l'implantation et le développement des entreprises. Les initiatives de promotions ne manquent pas. Les difficultés résident surtout sur le manque d'offre en logements, une fiscalité élevée compte tenu du « profil » du territoire, le manque de desserte numérique et de formation locale adaptée. Bref des atouts indéniables et des manques bien ciblés et améliorables par un projet économique aux ambitions raisonnables.

Les entretiens d'acteurs agricoles de juin 2019

Quelques entretiens ont été conduits par Rural Concept afin de recueillir la parole d'exploitants sur des filières, des terroirs, des secteurs différents. Après une discussion sur leur production et les enjeux auxquels ils doivent faire face,

les perspectives, les contraintes et l'inscription dans le territoire ont été débattues.

Ainsi en synthèse il apparaît que tous posent un regard relativement inquiet sur l'avenir avec un sentiment plutôt pessimiste sur les évolutions de leurs filières. Le clivage entre néoruraux et « conventionnels » est pointé du doigt, et ils se sentent pour beaucoup ostracisés par l'ensemble de la société (population, élus, médias...) quant à leurs pratiques professionnelles. Les difficultés de reprise des exploitations, administratives, d'évolution des pratiques et des surfaces ont également été mises en exergue. Pourtant certains soulignent que la solution se trouve dans la capacité à proposer des initiatives, à fonctionner en solidarité, à développer la communication et les partenariats professionnels.

Il en ressort un sentiment d'abandon ou de marginalisation, avec une difficulté à évoluer qui est issue des contraintes administratives et des clivages qu'il y a entre les différents modèles économiques et les différentes populations. La reconnaissance de la capacité à évoluer semble être un élément qui pourrait fédérer les acteurs et publics pour affronter les transitions qui se profilent.

Le point avec les conseillers communautaires entre juillet et octobre 2019

Les avancées du diagnostic du territoire ont par ailleurs été présentées à l'ensemble des conseils communautaires afin de présenter principalement les actions du syndicat au niveau de l'animation du diagnostic et de sa volonté de concertation avec tous les publics, ainsi que l'état des démarches médiatiques mises en place à cette fin (site Internet, base de données des réunions de concertation publique en ligne, vidéos, outil de photothèque des paysages du territoire principalement).

La matinée-débat du 21 septembre 2019

Dans le prolongement du lancement-débat ouvert aux élus et aux publics le 15 septembre 2018, une matinée-débat sur l'avenir du monde rural a été organisée le 21 septembre 2019. Plus de 60 personnes y ont participé. Son objectif était de prolonger la réflexion sur les innovations publiques en milieu rural, à la lumière des premiers éléments de diagnostic et d'enjeux. Comment construire un récit territorial dans lequel le citoyen puisse se reconnaître ? Comment faire du SCoT un outil le plus légitime et opérationnel au service des populations ?

Le nombre important de communes y a été discuté. Cette notion d'éparpillement territorial n'aide pas à faire sens ou récit du Périgord Vert. Par ailleurs, personne n'est jamais d'un même territoire tout le temps.

Les problématiques supra-communales (gestion forestière, agriculture, économie, transition énergétique...) permettent de bâtir un récit.

Il faut se poser la question difficile des alliances à avoir avec les territoires voisins. Cela au moment où le rural n'est plus le parent pauvre de la métropole, mais redevient un territoire à part entière.



Ainsi la gouvernance et l'animation du SCoT est en question. Il faut retrouver de l'horizontalité entre territoires et au sein du processus décisionnaire. Il faut aussi ne plus faire des choses redondantes en termes de politiques publiques (équipements, services ...). Une organisation hiérarchisée doit se coupler avec une décision horizontalisée. Les territoires et les acteurs, les élus et les citoyens, parlent et décident entre eux d'égal à égal, et concrétisent leurs décisions par des actions organisées, complémentaires, hiérarchisées.

Les ateliers paysages des 1, 3, 8, 11, 15 et 18 octobre 2019

Cette série d'ateliers a permis d'inviter élus locaux et public à se sensibiliser aux thèmes des paysages, du patrimoine naturel, de l'environnement et du croisement des autres enjeux (agricoles, urbains...). A partir d'une double séance terrain/salle, les participants ont pu confronter leur vision subjective et dessinée des paysages avec la notion plus technique d'éco-paysage. Les éléments qui sont ressortis des analyses paysagères sont la structure paysagère qui mêle agriculture, boisements, topographie... les détails du paysage forment la diversité perçue avec des éléments positifs et négatifs.

En salle, les débats ont permis de mettre en exergue le lien étroit entre agriculture et paysages. La dynamique étroite entre pratiques agricoles et risque de banalisation des paysages a été discutée. Car l'agriculture participe de l'évolution des paysages, mais avec un lien au terroir qui doit être respecté.



Les enjeux dégagés lors de ces séances pour le SCoT ont été de : concilier l'économie agricole et la préservation de la qualité paysagère, conserver des pratiques agricoles permettant de lutter contre la désertification et la fermeture des paysages. Pour cela, il faut que le SCoT favorise le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement en communiquant sur des alternatives qui fonctionnent (diversification en bio, en circuit plus court, en circuit collaboratif, qui prolonge l'exploitation ou diversifie la filière).

34 personnes ont participé à ces 6 séances.

Les rencontres des jeunes lycéens de la MFR de Thiviers le 6 janvier 2020

Après analyse des questionnaires habitants complétés par les jeunes, une intervention a été réalisée pour présenter les travaux du SCoT devant les classes de première et terminal bac pro "agroéquipement" et "services aux personnes et territoires". Force a été de constater là aussi la méconnaissance de nos jeunes sur l'évolution préoccupante de la qualité de nos eaux ou de nos paysages, bien que la protection de l'environnement soit de loin le cœur de leurs priorités, comparativement à leurs aînés. L'image peu dynamique du Périgord Vert, en contraste avec ses nombreuses activités économiques, a aussi été soulignée.

Une soixantaine de jeunes a participé à ces trois interventions.

Réunion publique du 30 janvier 2020

Lors de ces 2 heures de réunion à Thiviers, ce sont environ 50 personnes qui se sont retrouvées.

Rencontre élus-public du 8 juillet 2021

Des ateliers-débats ont été organisés sur une journée dans différentes communes du territoire (Ribérac, St Jory Las Bloux et Champagnac de Bel Air) avec comme question directrice : « Comment mieux valoriser nos ressources locales ? ». Cette série de 3 ateliers successifs a permis de mettre en lumière 2 choses. La première renvoie aux ambitions qui peuvent être injectées par les élus dans la démarche, à quoi sert un SCoT si ce n'est pas pour changer les choses et faire des choix. C'est un sujet récurrent et qui est un réel enjeu pour le SCoT ; il a été souhaité d'avoir un document vivant et que les populations retrouvent confiance dans les politiques locales et territoriales.

La seconde est une question qui rejoint le thème de l'atelier : quelles peuvent être les solutions pour s'engager vers des ressources plus raisonnables ? A travers cette question, ce sont l'énergie, l'eau, l'agriculture, la forêt mais aussi les paysages et l'économie qui ont été traités.

Ces débats ont permis de révéler des pistes de travail concrètes visant à pérenniser et valoriser les ressources du territoire :

- Mieux communiquer sur le territoire et son patrimoine
- Passer de la notion de ressource à la notion de patrimoine

Des solutions ont également émergé des ateliers de travail. 48 personnes ont participé.

Ateliers DAACL de mars 2022

Concertant l'ensemble des partenaires économiques du territoire sur les trois secteurs du Périgord Vert (Est, Centre et Ouest), ces ateliers ont eu pour objectif de cerner le maillage commercial et artisanal en reliant les enjeux de vacance du bâti aux enjeux paysagers, architecturaux et environnementaux.

Une vingtaine de personnes ont participé.

Ateliers communautaires mai 2022

Les ateliers communautaires réalisés dans chaque communauté de communes entre le 18 et le 24 mai ont plus de 110 participants. L'objectif de ces ateliers été de présenter le SCoT à l'échelon communautaire et d'écouter la parole de ce même échelon. Les participants ont pu faire part de leur positionnement vis-à-vis du SCoT ; des retours mitigés sur ce sujet ont émergés. D'autres thématiques ont également été abordées comme les énergies renouvelables, la consommation foncière, le logement, les mobilités, la gestion de la forêt, l'agriculture, l'environnement, l'emploi, ... Les participants ont aussi fait part de leurs avis et besoins sur la forme du DOO notamment.

Réunions publiques du 6 et 7 juillet 2022

Ces réunions publiques sur le thème « quel habitat pour le Périgord Vert ? » ont permis de réunir 19 personnes à Thiviers et 15 personnes à Montagnier qui ont pu débattre et poser des questions sur divers sujets : énergies renouvelables, attractivité du territoire, habitat alternatif, intégration paysagère, etc. Le thème de l'habitat est révélateur de nombreux sujets pertinents pour le futur du territoire.

Vidéos didactiques

Le SCoT du Périgord Vert a également fait le choix de produire des vidéos à destination de tous les publics (élus, habitants, ...) pour expliquer son

positionnement et sa démarche et exposer les choix retenus. Au 28 juin 2023, ce sont 6 vidéos, entre 4 et 13 minutes qui ont été postées sur la chaîne YouTube « SCoTPérigordVert » (@scotperigordvert8081). Au total, ce sont près de 800 vues décomptées.

Ces vidéos traitent de thème spécifique, 2 introduisent le SCoT et le Périgord Vert :

- L'avenir du monde rural à travers le SCoT
- Le paysage du Périgord Vert vu par les habitants

4 reprennent les axes de la matrice du projet de territoire :

- Solidarité : une société qui échange
- Innovation : une économie qui s'adapte
- Espaces : des espaces qui attirent
- Lieux : des lieux qui font lien

3 | Le bilan intermédiaire de cette concertation

La concertation dans les SCoT doit faire l'objet d'un bilan qui n'est pas formalisé dans le code de l'urbanisme, et qui doit être arrêté par l'organe délibérant. Ainsi si on tient compte de la définition du terme « bilan » (Larousse 2018), il s'agit de l'état d'une situation ou du résultat d'une action, d'un inventaire des conséquences d'un événement, du résultat, du compte ou de l'examen d'une action. Cela amène à proposer une synthèse des résultats de la concertation en retenant les trois objectifs poursuivis par cette concertation : informer, recueillir, débattre.

Au titre de la population sollicitée et rencontrée, environ 1150 personnes ont directement participé aux rencontres de concertation ou au questionnaire, chiffre auquel il faut ajouter les consultations des vidéos (près de 4 000 vues) et les fréquentations des marchés (plus de 100 personnes touchées), plus toutes les consultations des éléments d'information du site internet du SCoT

(1300 utilisateurs du site en moyenne par an, un chiffre en augmentation). Enfin, plus de 250 habitants sont désormais abonnés à la newsletter du SCoT.

A -Communiquer, informer

Au 15 décembre 2019, l'ensemble des séances de concertation a permis d'informer les publics sur :

- Qu'est-ce qu'un SCoT ? A quoi et à qui peut-il servir ? Comment est-il mis en œuvre, animé, porté ?
- Les enjeux issus d'un diagnostic territorial couvrant tous les thèmes : économie, environnement, patrimoine, paysage, agriculture, société, démographie, déplacements, relations avec les territoires voisins, ...
- La perception que les habitants ont du Périgord Vert, les témoignages et les ressentis de nombreuses personnes sur la vie en Périgord Vert, sur les perspectives d'avenir.

Cette communication d'informations a donc été une première étape dans la construction du SCoT avec et pour les habitants, en permettant de porter à connaissance des éléments factuels et prospectifs sur le territoire (diagnostic) et des éléments d'expérience et sensibles (témoignages, questionnaires).

B -Solliciter, recueillir

Au 15 décembre 2019, les démarches sollicitant les populations et acteurs du territoire ont permis de recueillir les éléments suivants :

- Le ressenti des habitants et acteurs du territoire sur l'identité du Périgord Vert. Une identité par forcément revendiquée, dont la géographie n'est pas connue, mais qui porte un sens grâce au mot Périgord. C'est un territoire vécu avec sa ruralité, son bien vivre et sa position en marge des dynamiques nationales.
- Les initiatives nombreuses et réparties sur tout le territoire, portées par des citoyens, des collectifs, des institutionnels, des collectivités... et mises

en avant car participant aux dynamiques socio-économiques du territoire.

- Les besoins et attendus des habitants concernant leur vie sur ce territoire, et l'avenir qu'il présage, avec ses inquiétudes quant aux enjeux de la ruralité (éloignement, vieillissement, accès aux services, emplois ...).

C -Débattre, co-construire

Au 15 décembre 2019, les nombreux débats animés au sein de toutes les séances de concertation ont permis de dégager les éléments d'enjeux suivants :

Quelle est la dimension sociogéographique du Périgord Vert ? Celle d'un territoire rural structuré par son réseau hydrographique et composé de nombreux bassins étagés, du Massif Central à la plaine girondine. Un territoire composite donc en lien avec des territoires externes qui portent des influences certaines : Bordeaux, Périgueux, Angoulême, Limoges, Brive, Libourne ... ces débats viennent confirmer les éléments du diagnostic.

Comment les habitants se sentent-ils vivre en Périgord Vert ? Comment trouvent-ils leur place dans les différents fonctionnements ? Une distinction apparaît entre les habitants « historiques » et les néo ruraux. Les ressentis sont complexes avec certaines difficultés d'intégration pour les seconds, et de l'ostracisme pour les premiers. Pourtant il se dégage des capacités de dialogue et d'initiatives communes que les défis à prendre en compte vont accentuer.

Les démarches novatrices et les initiatives doivent permettre de dynamiser et renforcer le Périgord Vert. L'envie de construire un récit commun émerge, en organisant les démarches en fonction de leur nature et des échelles. Par exemple certaines comme la forêt, la culture, la transition énergétique... doivent faire l'objet d'une approche à l'échelle du territoire, puis ensuite se décliner au local.

Le désir de dialogue et de construction commune du projet, par un travail constamment partagé entre élus, habitants, institutionnels... la gouvernance

doit faire émerger cette légitimité d'un récit écrit par tous et pour répondre aux besoins de tous et aux enjeux de solidarité territoriale.

4 | Synthèse

Le Périgord vert est vécu par ses habitants comme un havre de paix, de tranquillité. Un pays d'une grande beauté et doté d'un patrimoine exceptionnel, avec ses paysages naturels et villageois, sa géologie et des cours d'eau, ses nombreux châteaux.

En même temps, les habitants, tout en se protégeant d'un monde globalisé qui leur fait peur, se plaignent d'un manque de dynamisme, d'un manque de services, et d'être délaissé par l'évolution de ce monde.

Tout le travail du SCOT et de son président est à la fois de préserver ce territoire, en insistant sur cette sérénité qui doit aller au-delà d'un bien-être quelque peu consumériste et égoïste. Cela pour défendre un territoire qui ne s'oppose pas aux métropoles ou aux villes grandes ou moyennes, mais qui au contraire cherchent des alliances en faisant ressortir sa singularité et sa place dans cette mutation globalisante.

Quand on y regarde de plus près, de nombreuses activités économiques existent, pour certaines connues dans le monde entier (la mode d'Hermès, les chaussures Repetto, les cartes bancaires Selp-Viera ...), mais qui ne doivent pas masquer les nombreuses autres entreprises produisant et employant partout sur le territoire.

Le Périgord Vert recèle aussi de nombreuses initiatives innovantes, issues de la société civile ou institutionnelle, et dans tous les domaines : l'économie, le patrimoine, le tourisme, la solidarité, l'habitat, l'écologie... Le SCOT doit permettre de relayer ces initiatives dans et au-dehors du Périgord Vert, afficher cette image d'une campagne innovante alliée aux autres territoires.

En parcourant ce territoire et en écoutant tous ceux qui l'habitent et le pratiquent, nous sommes frappés par la richesse et la diversité des fonctionnements qui l'animent. Il faut pouvoir revendiquer et porter haut cela.

Être du Périgord Vert, défendre le Périgord Vert et la qualité de son espace sans être indifférent aux autres territoires.

5 | ANNEXES

Diverses illustrations retraçant la concertation de la démarche SCoT

Quel habitat pour demain en Périgord Vert ?

*Vieillesse de la population, lien avec la nature, besoin de solidarité, etc.
Quels choix de société opérer à travers notre habitat ?*

Débat public
Thiviers mercredi 6 juillet 2022
18h30 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Montagnier jeudi 7 juillet 2022
18h30 A LA MAIRIE

UN DÉBAT ORGANISÉ PAR LE SCOT DU PERIGORD VERT
www.scotperigordvert.com

“

Comment mieux valoriser nos ressources locales ?

Agriculture, eau, forêt, patrimoine, mais aussi histoire, culture et énergies, quelles politiques mettre en place pour construire l'avenir du Périgord Vert ?

Débat public Le jeudi 8 juillet

- à Ribérac à l'espace Malraux 9h30-12h
- à St-Jory Las Bloux à la salle des fêtes 15h30-18h
- à Champagnac de Belair à la salle des fêtes 20h-22h30



*Animé par Christophe PRUNET, géographe
Jean-Yves CHAPUIS, urbaniste-sociologue
Stéphane DELBOS, expert en agriculture et forêt
Arnaud MAITREPIERRE, écologue*

UN DÉBAT OUVERT A TOUS PUBLICS
ORGANISÉ PAR LE SCOT DU PERIGORD VERT
www.scotperigordvert.com



Comment mieux valoriser nos ressources locales ?

Agriculture, eau, forêt, patrimoine, mais aussi histoire, culture et énergies, quelles politiques mettre en place pour construire l'avenir du Périgord Vert ?

Débat public, le jeudi 8 juillet

- à Ribérac à l'espace culturel Malraux 9h30-12h
- à St-Jory Las Bloux à la salle des fêtes 15h30-18h
- à Champagnac de Belair à la salle des fêtes 20h-22h30

Animé par Christophe PRUNET, géographe
Jean-Yves CHAPUIS, urbaniste-sociologue
Stéphane DELBOS, expert en agriculture et forêt
Arnaud MAITREPIERRE, écologue

UN DÉBAT ORGANISÉ PAR LE
SCOT DU PÉRIGORD VERT
www.scotperigordvert.com



Le SCOT du Périgord Vert et le CDD du Périgord Vert vous convient à une

MATINÉE-DÉBAT



QUEL AVENIR POUR LE MONDE RURAL ? « L'innovation dans nos territoires »

le **SAMEDI 21 SEPTEMBRE** | de 9H00 à 12H30

à la **SALLE DES FÊTES** de **SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE**

Avec la participation de

Martin VANIER et **Jean-Yves CHAPUIS**
Géographe et Sociologue spécialistes des territoires

et les témoignages de collectivités publiques qui innovent.



**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DU PÉRIGORD VERT**

Avenue Ferdinand Beyney
24530 Champagnac de Belair

05 53 06 04 07

www.scolperigordvert.com/





Les mercredis 6, 20 et 27 octobre à la salle culturelle de Champagnac de Belair (Attention, l'atelier du mercredi 13 octobre se déroulera à la salle des fêtes de Condat sur Trincou).

Ou en Zoom de 18h à 19h30 :

<https://us02web.zoom.us/j/87409307373>

SCoT Périgord Vert



scot.perigord-vert@gmail.com



- A Parcou, le mardi 1^{er} octobre de 9h30 à 12h, RDV devant la mairie
- A Montagrier, le jeudi 3 octobre de 9h30 à 12h, RDV devant la mairie
- A Payzac, le mardi 8 octobre de 9h30 à 12h, RDV devant la mairie
- A Bourdeilles, le vendredi 11 octobre de 9h30 à 12h, RDV devant l'entrée du Château
- A Thiviers, le mardi 15 octobre de 18h30 à 21h, NOCTURNE, RDV devant la mairie
- A Nontron, le vendredi 18 octobre de 9h30 à 12h, RDV place Paul BERT

SCoT Périgord Vert



Terre de caractère

Animés par le SCoT Périgord Vert

Syndicat Mixte du Scot du Périgord Vert
Avenue Ferdinand Beyney 24 530 CHAMPAGNAC DE BELAIR
PLUS D'INFORMATIONS SUR www.scotperigordvert.com



Rejoignez-nous aux

ATELIERS DÉBATS SUR L'AGRICULTURE ET LA FORÊT EN PÉRIGORD VERT


 QUELS PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS EN 2040 ?
 QUELS POTENTIELS POUR NOS FORÊTS ?
 QUELLE VALORISATION POUR NOTRE AGRICULTURE ?
 

JEUDI 28 FÉVRIER 10H-12H à **THIVIERS** (salle du Parc)
15H-17H à **ST-MÉDARD D'EXC.** (salle des Fêtes)

JEUDI 7 MARS 10H-12H à **VERTEILLAC** (salle des fêtes)
15H-17H à **ST-AULAYE** (salle des associations)

VENDREDI 8 MARS 10H-12H à **MAREUIL EN P.** (salle des fêtes)
15H-17H à **ST-MARTIAL DE V.** (salle des Fêtes)

www.scotperigordvert.com



**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DU PÉRIGORD VERT**
Avenue Ferdinand Beyney
24530 Champagnac de Belair
05 53 06 04 07

SOIRÉE-DÉBAT



QUEL ENVIRONNEMENT AUJOURD'HUI ET DEMAIN POUR NOS ENFANTS ?
 QUE SOUHAITONS-NOUS À L'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE ?
 VENEZ ASSISTER À LA PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES LIEUX SUR NOS FAÇONS DE VIVRE

Et si on parlait du futur en Périgord Vert ?

THIVIERS
Salle Communauté de communes (à côté de la Poste)
Le jeudi 30 janvier 2020 de 20h à 22h

DÉBAT ORGANISÉ PAR LE SCOT PÉRIGORD VERT

Animé par Jean-Yves CHAPUIS, sociologue et Christophe PRUNET, géographe

SYNDICAT MIXTE DU SCOT PÉRIGORD VERT
AVENUE FERDINAND BEYNEY
24 530 CHAMPAGNAC DE BELAIR
05-53-06-04-07
WWW.SCOTPERIGORDVERT.COM





PARLE-MOI DE TON LIEU DE VIE

Rejoignez-nous aux

CAFÉS CITOYENS EN PÉRIGORD VERT

SCoT Périgord Vert
Terre de caractère

Le territoire est-il autant en déclin que les statistiques nous le font paraître ?
Quelles sont les dynamiques ? Comment les habitants y vivent-ils ?
S'ils devaient vanter leur territoire à d'autres personnes, quels atouts souligneraient les habitants ? A contrario, que déploreraient-ils ?

NE LAISSONS PAS QUELQUES-UNS RÉPONDRE À NOTRE PLACE

POUR CELA, DONNEZ VOTRE AVIS LORS D'UN MOMENT CONVIVAL
organisé par le SM SCOT Périgord Vert*

de 18H30 à 20H30	MARDI 20 NOVEMBRE au CAFÉ DES COLONNES à RIBÉRAC
	MERCREDI 21 NOVEMBRE au CAFÉ LE RUSTIC à EXCIDEUIL
	JEUDI 22 NOVEMBRE au CAFÉ ASSOCIATIF de LÉGUILLAC-DE-C.

1^{ère} consommation (sans alcool) OFFERTE

* Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert.



CONSTRUISONS LE TERRITOIRE DONT RÊVE NOTRE ENFANT

Comment vivrons-nous en Périgord Vert dans 20 ans ?

Quel environnement connaîtront nos enfants et nos petits-enfants ?
Comment seront préservés ou modifiés nos paysages ?
Comment aménager et organiser notre territoire ?

NE LAISSONS PAS QUELQUES-UNS RÉPONDRE À NOTRE PLACE ET DÉCIDER DE NOTRE AVENIR !

Pour cela, donnez votre avis lors de la première réunion d'échanges co-organisée par le SM SCOT Périgord Vert* et le CDD Périgord Vert**

le **SAMEDI 15 SEPTEMBRE** | de 9H00 à 12H30
à la **SALLE DU DOLMEN** de **BRANTÔME** (route de Thiviers)

Avec la participation de **Martin Vanier**,
Géographe, spécialiste des territoires

SCoT Périgord Vert
Terre de caractère
www.scotperigordvert.com/

CDD Périgord Vert
Conseil de Développement Durable du Périgord Vert

* Syndicat Mixte en charge du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert.
** Conseil de Développement Durable du Périgord Vert.

“

Comment créer des lieux qui font lien au moyen d'un document d'urbanisme ?

Découvrez le travail du SCoT Périgord Vert à travers notre vidéo "Lieux"

— SCOT PERIGORD VERT désormais sur Youtube 



www.scotperigordvert.com  SCoT Périgord Vert
Terre de coopération

“

Comment adapter notre économie locale à travers un document d'urbanisme ?

Découvrez le travail du SCoT Périgord Vert à travers notre vidéo "Innovation"

— SCOT PERIGORD VERT désormais sur Youtube 



www.scotperigordvert.com  SCoT Périgord Vert
Terre de coopération

“

Et si le Périgord Vert, c'était autre chose que des châteaux dans le paysage ?

Découvrez le travail du SCoT Périgord Vert à travers ses vidéos

— SCOT PERIGORD VERT désormais sur Youtube 



www.scotperigordvert.com  SCoT Périgord Vert
Terre de coopération

“

Comment préserver des espaces qui attirent dans un document d'urbanisme ?

Découvrez le travail du SCoT Périgord Vert à travers notre vidéo "Espaces"

— SCOT PERIGORD VERT désormais sur Youtube 



www.scotperigordvert.com  SCoT Périgord Vert
Terre de coopération

NEWSLETTER

SCOT
DU PÉRIGORD VERT

- JUILLET 2021 -



LE SCOT EN IMAGES

La photothèque paysagère

Nous avons sillonné le Périgord Vert pendant trois ans, pour capter ses paysages et ses ambiances.

[Images en libre accès du Périgord Vert](#)

Trois minutes de vidéo pour comprendre le SCOT

Voilà maintenant près de trois ans que le SCOT est en cours d'élaboration. Vous venez de prendre connaissance de la démarche ?

[Accédez à notre vidéo](#)

Le SCOT en réunions publiques

L'ensemble des comptes-rendus de nos réunions publiques est en ligne.

[Découvrez-les ici](#)

EDITO

Après la Covid...

Petit pas par petit pas, nous tentons d'œuvrer pour l'avenir de notre territoire. C'est ainsi que nous reprenons le fil de nos débats publics interrompus l'année dernière.

Notre projet est en construction et nous souhaitons vous y associer.

Rendez-vous donc le 8 juillet prochain afin que vous puissiez vous aussi apporter votre pierre à la construction de notre SCOT.

Le Président Francis LAFAYE

AGENDA

Comment mieux valoriser nos ressources locales ?

Retrouvez-nous le 8 juillet

[Débats à Ribérac \(matin\).](#)

[Saint-Lary-Las-Blaux \(après-midi\)](#)

[et Champagnac-de-Belair \(soir\)](#)



« Parle-moi de ton Périgord Vert »

Comment je vis en Périgord Vert?
Est-ce que je conseillerais à des proches de s'y installer ?
Comment je le vois évoluer à l'avenir ?

REPONDEZ A NOTRE
QUESTIONNAIRE EN LIGNE :

www.scotperigordvert.com

Consultation citoyenne organisée par
le Syndicat Mixte du Scot du Périgord Vert



Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Syndicat Mixte du Scot du Périgord Vert
Avenue Ferdinand Beyney 24 530 CHAMPAGNAC DE BELAIR



Délibérations

Annexe à la délibération n°DI-2017-02-22_010

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février, à 9 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROHLIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du château d'Excideuil, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 février 2017 par le Président de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 26
 Nombre de votants : 28



Étaient présents :

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Françine	x			
BOUCHAUD	Guy	x			
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno	x			
CLUGNAC	Emmanuel	x			
COUTURIER	Pierre-Yves		x		
COUVY	Jean-Paul	x			
DAGNAUD	Françoise				J. Delavie à partir de la question 3
FAURE	Michèle	x			
GENDREAU	Jean-Jacques	x			
GOURSOLLE	Corinne	x			
GROHLIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre			JP. Jugie	
HYVOZ	Isabelle	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
JUGIE	Jean-Pierre	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno	x			
LAPEYRE	Jean-Marie	x			
MARTIN	Claude	x			
MAURUSSANE	Annick	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jannik	x			
OUISTE	Alain			JP. Couvy	
SAVOYE	Gérard	x			
TRICOIRE	Alain	x			
VIROULET	Pierrot		x		
30	30		25	2	2

Secrétaire de séance : Bruno LAMONERIE

Délibération n°DI-2017-02-22_010

Objet : prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Périgord Vert

Annexe à la délibération n°DI-2017-02-22_010

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

VU la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat ;

VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 5212-1 et suivants et L. 5711-1 et suivants ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 132-7 à 9, L. 131-9, L.143-16, L. 143-17, L. 143-28, L. 103-2 à 103-6 et L.600-11;

VU le code de l'urbanisme et particulièrement les articles R.132-5, R. 143-14 et R. 143-15 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2015 portant publication du périmètre du SCoT du Périgord Vert ;

Conformément aux articles L. 103-2 à 103-6 et L.600-11 du Code de l'urbanisme, le comité syndical délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation « qui doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

« à l'issue de la concertation, le comité syndical en arrête le bilan ».

Sont associés à l'élaboration du SCoT en application de l'article L. 132-7 du Code de l'Urbanisme :

- L'État,
- les régions,
- les départements,
- les autorités compétentes en matière d'organisation des transports urbains,
- les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat,



- les organismes de gestion des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux, le pays Périgord Vert.

Sont également associées, aux termes du même article :

- les chambres de commerce et d'industrie territoriales,
- les chambres de métiers,
- les chambres d'agriculture,



Ces organismes assurent les liaisons avec les organisations professionnelles intéressées.

Sont en outre, associés dans les mêmes conditions (L.132-8):

- Les syndicats mixtes de transports créés en application de l'article L. 1231-10 du code des transports, lorsque le schéma est élaboré par un établissement public qui n'exerce pas les compétences définies aux articles L. 1231-10 et L. 1231-11 du même code,
- et les établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriale limitrophes.

Sont consultées pour l'élaboration du SCoT, à leur demande, conformément à l'article L. 132-12 du code de l'urbanisme :

- Les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'État,
- ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement,

Sont également consultées à leur demande, conformément à l'article L. 132-13, par le président de l'établissement public mentionné à l'article L. 143-16 ou son représentant :

- la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L.112-1-1 du code rural et de la pêche maritime,
- les communes limitrophes du périmètre du schéma de cohérence territoriale,
- ainsi que les associations mentionnées à l'article L. 132-12.

En outre, « Le président de l'établissement public, ou son représentant, peut recueillir l'avis de tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture,

d'habitat et de déplacements, y compris des collectivités territoriales des États limitrophes ».

Conformément à l'article L. 143-17 du Code de l'Urbanisme, «L'établissement public mentionne à l'article L. 143-16 prescrit l'élaboration du schéma et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément aux articles L. 103-2 à 103-6.

La délibération prise en application de l'alinéa précédent est notifiée aux personnes publiques associées et à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime ».

Considérant qu'il appartient au Syndicat mixte du SCoT du Périgord Vert d'engager une procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale et de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités de concertation.

Il est proposé de prescrire l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert sur le périmètre défini par l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2015 portant fixation du périmètre du schéma de cohérence territoriale à l'échelle du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert.

Il est proposé de rappeler les principaux objectifs de l'élaboration du SCoT du Périgord Vert.

- Doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et de déplacement de l'ensemble des collectivités publiques du pays ;
- Permettre et favoriser un développement équilibré du territoire respectueux de son identité rurale et de sa diversité ;
- Conforter la cohésion du territoire et construire un projet fondé sur les principes du développement durable. Les orientations du schéma auront pour finalité de satisfaire les besoins économiques, agricoles et touristiques, tout en assurant la mixité sociale, la qualité de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.

L'élaboration du SCoT se veut avant tout être la définition d'un projet de territoire harmonieux et cohérent à l'échelle des 6 intercommunalités. Ainsi plusieurs objectifs interdépendants guideront la réflexion du syndicat mixte du SCoT du Périgord Vert :



- L'aménagement et l'habitat, la revitalisation des bourg-centres, la reconquête du logement vacant en tenant compte des spécificités du territoire et notamment de son caractère rural diffus,
- Le maintien et le développement des équipements et services,
- Le développement économique, agricole et touristique,
- Les transports,
- La préservation et la valorisation du patrimoine, naturel et architectural,
- Les paysages, l'environnement, l'eau et les risques naturels et le développement des énergies renouvelables,
- La modération de la consommation de l'espace, la politique foncière.

Il est proposé de retenir les modalités de concertation suivantes, qui seront mises en place en fonction de l'avancement de l'élaboration du SCoT :

- o Mise à disposition du public d'un dossier assorti d'un registre d'observations qui lui permette de s'informer du déroulement de la procédure et de prendre connaissance des orientations étudiées à travers les principales décisions prises en comité syndical, les étapes d'avancement validées en bureau syndical ;
- o La population pourra également faire valoir toutes contributions écrites en les adressant à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert
- o Ce dossier sera complété au fur et à mesure de l'avancée des différentes étapes de l'élaboration du SCoT.
- o Le dossier sera actualisé et consultable jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration au siège du syndicat mixte du SCoT du Périgord Vert et des intercommunalités membres, aux jours et aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet du syndicat mixte du SCoT du Périgord Vert
- o Organisation de x réunion publiques ;
- o Organisation d'une réunion avec les associations et les groupes économiques ;
- o Organisation d'une exposition ;
- o Publication d'articles dans la presse et/ou sur le site internet du syndicat.



Suite à cet exposé, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide de :

- prescrire l'élaboration du SCoT sur le territoire du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert,
- approuver les objectifs poursuivis pour l'élaboration du SCoT et les modalités de la concertation tels que proposés ci-dessus,
- autorise le Président à engager les démarches et procédures de consultation correspondantes ainsi que les démarches de sollicitation des subventions (DGD),
- charge M. le Président de la mise en œuvre de la délibération et de sa notification conformément à l'article L143-17 du code de l'urbanisme.



Conformément aux articles R. 143-14 et R. 143-15 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert et dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le 16 Mars 2017



Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle culturelle de Champagnac de Belair, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi premier mars par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 17

Abstention :-
 Pour : 17
 Contre :-

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 16 mars 2022

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme		x		
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine		x		
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent		x		
COUVY	Jean-Paul		x		
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine		x	Michel AUGEIX	
DEVARS	Pascal	x			
DUCCROCQ	Corinne		x		
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick		x		
LAMONERIE	Bruno				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
QUISTE	Alain		x		
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RAYNAUD	Michel	x			
SAUTREAU	Jean-Michel		x		
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		16	10	1	0

Secrétaire de séance : Nadine HERMAN

Objet : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique

AR PREFECTURE

024-200068260-20220316-2022031602-DE
Reçu le 22/03/2022

Objet : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique

Le Président cite l'article L. 143-18 du code de l'urbanisme :

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 sur les orientations du projet d'aménagement stratégique au plus tard quatre mois avant l'examen du projet de schéma. ».

Il indique que le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) a fait l'objet d'une élaboration concertée de février 2021 à février 2022 à la fois en termes de démocratie représentative, mais aussi consultative, et ce, en tenant compte des contraintes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 tout le long de cette élaboration :

- Ateliers du comité syndical afin de travailler et s'appropriier les enjeux du diagnostic territorial, élaborer un récit du territoire et des orientations : huit ateliers entre février et mai 2021 afin d'aboutir au récit (dont six ateliers en distanciel), six ateliers de septembre à novembre 2021 dédoublés en distanciel et en association avec le club technique ;
- Débats publics organisés le huit juillet 2021 sur la valorisation des ressources locales en Périgord Vert. Trois débats sur les trois secteurs du Périgord Vert à Ribérac (secteur ouest), Champagnac (secteur centre) et St-Jory-Las-Bloux (secteur est) ;
- Réunion de consultation des Personnes publiques associées le trois février 2022.

Il précise que le PAS a vocation à être décliné dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). L'élaboration de ce document fera aussi l'objet d'une concertation élargie et les documents de constitution du SCoT seront donc amenés à évoluer aussi d'ici l'arrêt du projet pour enquête publique.

Ce débat en comité syndical est donc un complément juridique formel à l'ensemble de la procédure de coconstruction engagée depuis le début de l'élaboration du SCoT.

Le Président rappelle d'ailleurs que le diagnostic, établi entre juillet 2018 et décembre 2019 a aussi fait l'objet de diverses modalités de consultation et concertation des élus et habitants pour enrichir les réflexions (questionnaire, six ateliers paysages, six ateliers agriculture et forêt, trois cafés citoyens, deux matinées débat et une soirée débat sur l'avenir du territoire, questionnaire aux habitants, interventions dans les maisons familiales et rurales du territoire, auprès des conseils communautaires, etc.).

Ainsi le projet de PAS, tel qu'il a été rédigé, est aussi un support de communication qui sera assorti de vidéos pédagogiques au-delà d'être un document volontairement illustré pour une meilleure appropriation par tous.

Enfin, le Président fait état des dernières remarques apportées à ce projet par les personnes publiques associées et invite le bureau d'études CAIRN Territoires à présenter le projet, composé de deux parties : un récit et des orientations illustrées. Le PAS du SCoT est un document itératif qui sera donc amené à évoluer dans son contenu final en fonction des orientations et objectifs du DOO, tout comme le diagnostic sera amené à être réactualisé selon les dernières données territoriales et de vécu.

A l'issue de cette présentation, il est proposé aux membres du comité syndical de débattre sur les orientations du PAS. Ce débat est consigné dans le Procès-Verbal de la présente séance.

AR PREFECTURE

024-200068260-20220316-2022031602-DE
Reçu le 22/03/2022

Délibération n°DI-2022-03-16-02

Au terme du débat, le Président propose au comité syndical de délibérer :

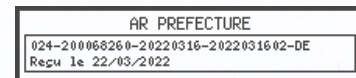
*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.143-18 du code de l'urbanisme ;
Vu la délibération n°DI-2017-02-22-010 du 22 février 2017 portant prescription de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale du Périgord Vert ;
Considérant l'exposé du Président et le débat qui en a suivi,*

Le comité syndical acte donc de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique conformément au code de l'urbanisme.



Le Président,
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, le jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*



Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle polyvalente de Montagnier, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi dix-sept juin par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 20

Abstention : -
Pour : 20
Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 30 juin 2021					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel		x		
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAIVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise		x	Jean-Claude JUGE	
DEGLANE	Christine		x		
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne		x	Francis LAFAYE	
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick				
LAMONERIE	Bruno		x		
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre	x			
RAYNAUD	Michel				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SAVOYE	Gérard		x		
SEDAN	Annie		x		
		18	8	2	0

Secrétaire de séance : Pascal MECHINEAU
Objet : Modernisation du document du SCoT

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063012-DE
Reçu le 05/07/2021

Objet : Modernisation du document du SCoT

Le 20 juillet 2018, le syndicat mixte du SCoT du Périgord Vert engageait les études pour l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale.

Les Ordonnances n°2020-744 et n°2020-745 du 17 juin 2020 issues de la loi ELAN, modifient le contenu de ce document d'urbanisme afin de le moderniser, mais aussi de le replacer dans la hiérarchie des normes entre les documents d'aménagement supras (SRADDET, SDAGE, SAGE, schéma des carrières) et les documents d'aménagement infras (PLUi, PLH).

La modernisation du contenu des SCoTs entraîne donc des modifications sur la forme et sur le fond (Décret no 2021-639 du 21 mai 2021 modifiant diverses dispositions du code de l'urbanisme relatives au schéma de cohérence territoriale) qu'il convient d'intégrer :

1) Forme du document

- Initialement, le document SCoT, se constituait des parties suivantes : Rapport de présentation (diagnostic, Etat Initial de l'Environnement), PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs).
- Suite à la modernisation du contenu du SCoT par l'ordonnance, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du document initial se transforme en PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et s'articule autour de trois thématiques principales (économie-environnement-services) qui reprennent les thématiques du PADD tout en laissant une certaine souplesse dans leur déclinaison.
- Le rapport de présentation vient désormais compléter les annexes du SCoT.
- Le contenu du DOO ne change pas.
- Le PAS (pourquoi je fais ce projet) et le DOO (comment je le fais) sont désormais les documents fondateurs du SCoT. Tous les autres documents nécessaires à son élaboration se situent en annexes.

Il convient donc d'intégrer cette modernisation de la forme du SCoT.

2) Fond du document

- Le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal, Commercial) initialement optionnel devient obligatoire. Le DAAC est une déclinaison plus précise du DOO sur les thématiques artisanales et commerciales. A noter que le projet de loi de lutte contre le

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063012-DE
Reçu le 05/07/2021

changement climatique prévoit que ce DAAC soit complété aussi au niveau de la thématique Logistique pour devenir un DAACL.

Le Syndicat mixte du SCoT du Périgord Vert n'avait pas souscrit à cette option initiale. La réalisation de ce document implique (article L.141-6 du code de l'urbanisme) :

- Le DOO comprend un DAAC déterminant les conditions d'implantation des équipements commerciaux qui, en raison de leur importance, sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'aménagement du territoire, le commerce de centre-ville et le développement durable. Ces conditions privilégient la consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, par la compacité des formes bâties, l'utilisation prioritaire des surfaces commerciales vacantes et l'optimisation des surfaces dédiées au stationnement. Elles portent également sur la desserte de ces équipements par les transports collectifs et leur accessibilité aux piétons et aux cyclistes ainsi que sur leur qualité environnementale, architecturale et paysagère, notamment au regard de la performance énergétique et de la gestion des eaux.

Le DAAC localise les secteurs d'implantation périphérique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent inclure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonctions urbaines, dans lesquels se posent des enjeux spécifiques du point de vue des objectifs mentionnés au 3° de l'article L. 141-5*. Il prévoit les conditions d'implantation, le type d'activité et la surface de vente maximale des équipements commerciaux spécifiques aux secteurs ainsi identifiés.

Il peut également (contenu facultatif) :

- 1° définir les conditions permettant le développement ou le maintien du commerce de proximité dans les centralités urbaines et au plus près de l'habitat et de l'emploi, en limitant son développement dans les zones périphériques ;
- 2° prévoir les conditions permettant le développement ou le maintien de la logistique commerciale de proximité dans les centralités urbaines afin de limiter les flux de marchandises des zones périphériques vers les centralités urbaines ;
- 3° déterminer les conditions d'implantation des constructions commerciales et de constructions logistiques commerciales en fonction de leur surface, de leur impact sur les équilibres territoriaux, de la fréquence d'achat ou des flux générés par les personnes ou les marchandises ;

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063012-DE
Reçu le 05/07/2021

- 4° conditionner l'implantation d'une construction à vocation artisanale ou commerciale en fonction de l'existence d'une desserte par les transports collectifs et à son accessibilité aux piétons et aux cyclistes ;
- 5° conditionner l'implantation d'une construction logistique commerciale à la capacité des voiries existantes ou en projet à gérer les flux de marchandises.

La révision ou l'annulation du document d'aménagement artisanal et commercial est sans incidence sur les autres documents du schéma de cohérence territoriale.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de :

- Souscrire au contenu modernisé des SCoTS issus des Ordonnances n° 2020-744 et n° 2020-745 du 17 juin 2020 de la loi ELAN ;
- Engager l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial.



Le Président,
Francis LAFAYE

Fait et délibéré, le jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE

024-200068260-20210630-2021063012-DE
Reçu le 05/07/2021

Syndicat Mixte du SCOT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de réunion du CIAS Dronne et Belle à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi huit mars par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 17

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Périgord Vert du 21 mars 2018

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine	x			
BOUCHAUD	Guy	x			
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno		x		
CLUGNAC	Emmanuel	x			
COUTURIER	Pierre-Yves		x		Philippe BANCHIERI
COUVY	Jean-Paul		x		Monique RATINAUD
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle		x		
GENDREAU	Jean-Jacques		x		
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick		x		
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno		x		
LAPEYRE	Jean-Marie		x		Nadine HERMAN
MARTINOT	Claude		x		
MAURUSSANE	Annick	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik	x			
OUISTE	Alain	x			
SAVOYE	Gérard	x		Jean LALANNE	
TRICOIRE	Alain	x			
VIROULET	Pierrot	x			
		13	14	1	3

Secrétaire de séance : Guy BOUCHAUD

Objet : Précisions sur les modalités de concertation

AR PREFECTURE
 024-200068260-20180321-2018_03_21_04-DE
 Reçu le 22/03/2018

Le Président rappelle que lors de sa séance du 22 février 2017, le conseil syndical a pris la délibération n°2017-02-22_010 relative à la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Cette délibération prévoit des modalités de concertation qu'il convient de préciser avant le lancement de la démarche de diagnostic.

Conformément aux articles L. 103-2 à 103-6 et L.600-11 du Code de l'urbanisme, le conseil syndical délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation « qui doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente ».

« A l'issue de la concertation, le comité syndical en arrête le bilan ».

Le Président propose donc de préciser les modalités de concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, de la manière suivante :

- Affichage de la délibération de prescription au siège du syndicat pendant toute la durée de la procédure,
- Affichage de la délibération de précision des modalités de concertation au siège du syndicat pendant toute la durée de la procédure,
- Réalisation de plusieurs réunions publiques d'informations et d'échanges à chaque étape importante du projet, avec information par voie de presse,
- Tenue d'articles d'informations dans la presse locale pendant toute la durée de la procédure,
- Tenue du site Internet du syndicat mettant à disposition en temps réel l'ensemble des pièces du projet,
- Tenue d'un registre des remarques et suggestions des administrés par voie de mail afin que celles-ci soient traitées par le bureau.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide que la concertation qui sera menée d'après l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme sera menée telle que présentée ci-dessus.



Le Président,
 Jean-Pierre GROLHIER

Fait et délibéré, le jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE
 024-200068260-20180321-2018_03_21_04-DE
 Reçu le 22/03/2018

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi quatorze février par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi premier mars à dix-huit heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 13

Abstention : -
 Pour : 13
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 1er mars 2023

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x		départ 19h	
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
BOST	Jean-François				
CAILLAUD	Philippe		x		
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul				
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCCROCQ	Corinne				
HERMAN	Nadine				
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x		départ 18h15	
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominiq	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio				
SAUTREAU	Jean-Michel				
SUTOUR	Pierre				
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie		x		

Secrétaire de séance : Anémone LANDAIS

Objet : Document d'Orientations et d'Objectifs

AR Prefecture

024-200068260-20230301-2023030102-DE
 Reçu le 06/03/2023

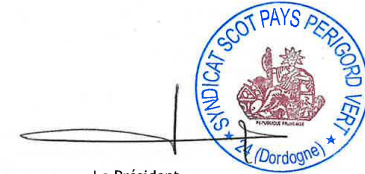
Objet : Document d'Orientations et d'Objectifs

Monsieur le Président laisse la parole au bureau d'études qui présente le Document d'Orientations et d'Objectifs.

4 axes animent ce document issu du Projet d'Aménagement Stratégique : Solidarité, Innovation, Espaces et Lieux.

A l'issue de la présentation, le comité syndical décide :

- de retravailler le document au regard des remarques des Personnes Publiques Associées ;
- de missionner le bureau d'études pour assister le comité syndical à compléter, retravailler et finaliser le dossier des études nécessaire à l'approbation du SCoT ;
- de rallonger le délai de finalisation du dossier d'études compte tenu des incertitudes en vigueur quant à l'application de la loi Climat et Résilience.



Le Président,
 Francis LAFAYE

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Prefecture Pour copie conforme, Publié et Affiché le

AR Prefecture

024-200068260-20230301-2023030102-DE
 Reçu le 06/03/2023